

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes d'hygiène, de sécurité, ainsi que les règles relatives à la discipline applicables aux stagiaires durant la formation.

Il s'applique à l'ensemble des stagiaires inscrits à une session dispensée par **K2SC**, que la formation se déroule en présentiel ou à distance (webinaire, e-learning).

### 1. Hygiène et Sécurité

- **Respect des consignes** : Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les locaux.
- **Locaux et matériel** : Les stagiaires sont tenus de conserver en bon état le matériel, les outils et les locaux mis à leur disposition. Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées ou des substances illicites.
- **Accidents** : Tout accident ou incident survenu pendant les heures de formation doit être immédiatement signalé au responsable de la formation ou au formateur.

### 2. Discipline et Vie Collective

- **Horaires et assiduité** : Les stagiaires doivent respecter les horaires de formation communiqués dans la convocation. En cas de retard ou d'absence, le stagiaire doit prévenir l'organisme de formation dans les plus brefs délais et en fournir le motif (justificatif écrit).
- **Émargement** : Les stagiaires sont tenus de signer régulièrement, par demi-journée, la feuille d'émergence (physique ou numérique), indispensable pour le suivi administratif et le financement de la formation.
- **Comportement** : Un comportement correct, respectueux et courtois est exigé envers le formateur et les autres stagiaires. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence verbale/physique entraînera une exclusion immédiate.
- **Tenue vestimentaire** : Les stagiaires doivent se présenter à la formation dans une tenue décente et adaptée au contexte professionnel (ou aux exigences techniques de la formation si nécessaire).

### 3. Formations à Distance (Distanciel)

Dans le cas d'une formation suivie en tout ou partie à distance, le stagiaire s'engage à :

- Se connecter aux heures prévues et participer activement aux sessions en ligne.
- Activer sa caméra et son micro à la demande du formateur pour garantir la réalité du suivi de la formation.
- Ne pas enregistrer, filmer ou diffuser le contenu de la formation sans l'accord écrit préalable de l'organisme de formation (respect des droits de propriété intellectuelle).

### 4. Principes généraux

K2SC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, auditoriums, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...)

### 5. Sanctions Disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction, prononcée par le responsable de l'organisme de formation.

Les sanctions applicables, selon la gravité des faits, sont les suivantes :

1. Avertissement oral ou écrit.
2. Blâme.
3. Exclusion temporaire de la formation.
4. Exclusion définitive de la formation.

Fait à **Le Teich** le **11 septembre 2023**

Sylvie Convert  
Gérante

